

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 11/12/2025
Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	03
Votants :	25

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **dix-huit décembre à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérald ROUSSELOT, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Elisabeth ODON, Eloïse SOYER, Laurence LUIS-LEON, Sonia PREHOUBERT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAIT, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY,

Absents ayant donné procuration : M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Laurence LUIS-LEON, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absents excusés : Mmes Cécile PETIT, Karine CRAVIC, Laura SERON-HABERLAND, M Jean-Michel POTS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Délibération n°

2025_D_066

Objet de la délibération : PROJET D'ALIENATION DE CHEMINS A LA VOVE

Madame le maire

↳ Rappelle les délibérations n° 2023_D_074 du 03/10/2023, n° 2024_D_001 du 31/01/2024 et n° 2024_D_053 du 29/05/2024 relatives à la cession du sentier du Pré Catelin, du CR de Villemoiron et de la parcelle cadastrée section E 425 à la société O'Bobois

↳ Précise que la désaffectation du sentier du Pré Catelin, du chemin rural de Villemoiron sur 80 mètres ainsi que la parcelle cadastrée E 425 sera consentie à l'euro symbolique et engendrera la création, par ladite entreprise, d'une desserte d'accès pour les parcelles riveraines.

↳ Précise que cette desserte sera inscrite en servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

› DECIDE la désaffectation du sentier du Pré Catelin, du chemin rural de Villemoiron au hameau de la Vove sur une longueur de 80 mètres ainsi que de la parcelle cadastrée section E 425 au profit de l'entreprise O'BOBOIS avec en contrepartie, la création à la charge de ladite entreprise, d'un accès de desserte par les parcelles riveraines.

› ACCEPTE que cette cession soit consentie à l'euro symbolique.

› DESIGNE Maître Déolinda Carla PINCHOT, notaire à Aix-Villemaur-Pâlis, pour la rédaction de toutes les démarches administratives.

› AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET

